

Statuts de l'association "groupe d'étude - histoire de la formation des adultes" (GEHFA)

Article 1. Il est fondé à ce jour une association ayant pour dénomination "Groupe d'étude - histoire de la formation des adultes".

Article 2. Cette association a pour but :

- de contribuer au recensement des archives, à leur préservation et à leur mise à la disposition des utilisateurs,
- de favoriser la réalisation de travaux de recherche sur l'histoire de la formation et de l'éducation des adultes et de contribuer à leur diffusion,
- d'aider à la mise en place et au développement d'activités d'enseignement et de formation dans ce domaine et de concourir à leur réalisation,
- d'organiser toute manifestation publique utile à la réalisation de ces objectifs.

A cette fin, elle se rapprochera des organismes poursuivant des objectifs similaires et recherchera toute forme d'association en favorisant la réalisation.

Article 3. Le siège social est fixé au CEDIAS-Musée Social, 5 rue Las Cases (Paris 75007).

Article 4. L'association se compose de personnes physiques adhérent à ses objectifs et agréées par le conseil d'administration.

Article 5. Les ressources de l'association comprennent les cotisations, les subventions, les dons et les recettes diverses autorisées par la loi.

Article 6. L'association est dirigée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale. Il désigne en son sein un bureau comportant au minimum un président, un secrétaire et un trésorier.
L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an.

Article 7. Un règlement intérieur approuvé par l'assemblée générale fixera le fonctionnement intérieur de l'association.

L'association a été déclarée à la Préfecture de Paris le 26 mars 1999 (J.O. du 17 avril 1999).